

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 juillet 2020

STICIO JUIL. 2020

DELIBERATION N° 2020/02

L'an deux mille vingt, le 28 juillet, à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 25 full et 2020, s'est réuni à la Salle Poly'Sons sous la présidence de Madame Nelly JANIN-QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS:

Nelly JANIN QUERCIA, Gérard FEY, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sandrine CURTET BENITSKI, Sophie CUTAJAR, Nathalie GOIX, Marie-José GROS COISSY, Pierre GUIGA, Benedicte GUILLAUMIN, Annie

PONTHIEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR:

Sandrine MOUTIN à Prazeres RIBEIRO, Alfio PENNISI à Nelly JANIN QUERCIA, Didier

PERRIN à Patrick COMMERE, Yoann SALLAZ-DAMAZ à Nathalie GOIX

EXCUSES:

Sandrine MOUTIN, Alfio PENNISI, Didier PERRIN, Yoann SALLAZ-DAMAZ

Nombre de conseillers en exercice :

19

Nombre de conseillers Présents :

15

Nombre de conseillers votants :

19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Nathalie GOIX a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/06/2020

Madame Nelly JANIN-QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès verbal du Conseil municipal du 26/06/2020. Il est approuvé à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 2020/025</u>: DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ELU AU SEIN DE LA SPL ISÈRE AMÉNAGEMENT

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Rapporteur,

La SPL Isère Aménagement a pour objet de réaliser toutes opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'urbanisme, ainsi que toutes opérations de constructions.

La collectivité est actionnaire de la Société ISÈRE Aménagement à hauteur de 60 actions (délibération 2019/034 du 30 septembre 2019), mais ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer un poste d'Administrateur au Conseil d'administration.

De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite aux élections municipales intervenues en cette année 2020, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant au sein de la Société Publique Locale, comme suit :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, propose de :

- Désigner Mme Nathalie GOIX pour représenter la collectivité aux assemblées générales d'actionnaires d'ISÈRE Aménagement, en qualité de porteur des actions.
- Désigner Mme Nathalie GOIX pour représenter la Commune aux assemblées spéciales prévues à l'article 25 des statuts de la société, avec habilitation à accepter toutes fonctions et

tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances d'ISÈRE Aménagement. Il sera garant du contrôle analogue de notre collectivité sur ISÈRE Aménagement, conformément à l'article 30 des statuts. Il pourra être amené à candidater comme représentant de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DESIGNE Mme Nathalie GOIX pour représenter la collectivité aux assemblées générales d'actionnaires d'ISÈRE Aménagement, en qualité de porteur des actions.

DESIGNE Mme Nathalie GOIX pour représenter la Commune aux assemblées spéciales prévues à l'article 25 des statuts de la société, avec habilitation à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances d'ISÈRE Aménagement. Elle sera garante du contrôle analogue de notre collectivité sur ISÈRE Aménagement, conformément à l'article 30 des statuts. Elle pourra être amenée à candidater comme représentante de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration.

Décision adoptée à l'unanimité. (Abstentions : Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Benedicte GUILLAUMIN)

Affiché le : 30/07/2020

Reçu en préfecture le : 30/07/2020

Exécutoire le : 30/07/2020

Pour extrait conforme au registre des Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 30 juillet 2020

Le Maire

Nelly JANIN QUERCIA